



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ateliers

Question orale n° 1304

Texte de la question

M. Francois Roussel attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation des ateliers SNCF de Chamiers (Dordogne). Le 6 decembre 1995, une delegation constituee de M. Yves Guena, senateur-maire de Perigueux, des quatre deutes de la Dordogne, MM. Francois Roussel, Daniel Garrigue, Frederic de Saint-Sernin et Dominique Bousquet, et d'elus locaux de ce departement, MM. Bernard Cazeau, president du conseil general, Michel Dasseux, premier vice-president du conseil general, Michel Dasseux, Jacques Auzou, vice-president du conseil general charge des routes, et Jean Chagneau, conseiller general, avait ete recue par le ministre qui leur avait assure que tout etait mis en oeuvre pour assurer le maintien des ateliers des Chamiers. Il lui demande donc, dans le cadre du projet de reforme de la SNCF actuellement examine par le Parlement, de bien vouloir tout mettre en oeuvre pour assurer la perennite des ateliers de Chamiers.

Texte de la réponse

M. le president. M. Francois Roussel a presente une question no 1304.

La parole est a M. Francois Roussel, pour exposer sa question.

M. Francois Roussel. Madame le secretaire d'Etat aux transports, j'avais, au mois de decembre 1995, fait partie d'une delegation de parlementaires conduite par Yves Guena, ancien ministre des transports, en compagnie de Daniel Garrigue, Dominique Bousquet et Frederic de Saint-Sernin. Nous avons fait le point avec M. le ministre des transports sur la situation de la SNCF dans notre departement.

J'avais tout particulierement appele son attention sur la situation des ateliers SNCF de Chamiers, en lui demandant de tout mettre en oeuvre pour maintenir la perennite de ce site. M. le ministre m'avait, a l'epoque, rassure.

Par la suite, ont circule des informations de source officieuse qui semblaient rassurantes.

Aujourd'hui, au moment ou, apres le Senat, l'Assemblée nationale s'apprete a examiner le projet de reforme de la SNCF, visant a la creation de Réseau ferre de France, j'aimerais savoir si tout est mis en oeuvre pour maintenir les ateliers de Chamiers dans leur perennite.

M. le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur le depute, Bernard Pons, qui vous prie d'excuser son absence, se souvient parfaitement de ce dossier, qui lui avait ete presente par une importante delegation de parlementaires, dont vous faisiez partie.

Il est clair que la situation des ateliers de Chamiers, comme celle de tous les autres ateliers de l'équipement de la SNCF, ne sera en aucun cas affectee par le projet de loi en cours de discussion au Parlement, puisque les ateliers ne font pas partie du patrimoine transfere a Réseau ferre de France et que c'est bien la SNCF qui continuera a assumer l'ensemble des missions a la fois de transport, de gestion et d'entretien des infrastructures dans le systeme francais original que nous avons mis au point.

Bien evidemment, la charge de travail de ces etablisements est dependante du rythme de construction de lignes nouvelles et des operations de regeneration du reseau existant. A cet egard, il faut souligner que la

decision prise de realiser le TGV Est est un element favorable pour le site de Chamiers.
M. Francois Roussel. Je vous remercie, madame le secretaire d'Etat, pour cette reponse positive.

Données clés

Auteur : [M. Roussel François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1304

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 281

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 434

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 1997